

## CLUB ADOS DES BAOUS ANNÉE 2025

# Fiche D'inscription

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

### Assurance extrascolaire :

Numéro de contrat : \_\_\_\_\_

Organisme : \_\_\_\_\_

*(Joindre attestation 2024/2025)*

Numéro allocataire CAF : \_\_\_\_\_

MSA :

CCS MONACO :

*(Joindre attestation QF)*

J'autorise la mairie à se connecter au service CAF PARTENAIRE, afin de connaître mon QF

### Renseignements concernant la famille

Situation familiale : Célibataire  Concubinage  Marié(e)  Divorcé(e)  Autre

*(En cas de séparation ou divorce, joindre la décision de justice)*

#### Responsable légal 1

#### Responsable légal 2

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Mail :	Mail :
Tel :	Tel :

Tarif résident de la commune

Tarif résident extérieur

### Renseignements concernant les habitudes alimentaires :

Traditionnel

Végétarien

Panier repas  (PAI uniquement)



## **Renseignements médicaux :**

### **Vaccinations**

En application du décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire, je certifie que mon enfant est à jour des vaccins obligatoires OUI  NON

**(Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication)**

Votre enfant présente-t-il des troubles connus ? OUI  NON

Si oui, le(s)quel(s) : Asthme  allergies alimentaires  médicamenteuse  convulsions fébriles

Autre : \_\_\_\_\_

**(Si le mineur dispose d'un PAI joindre le protocole et fournir une trousse)**

### **Recommandations utiles des parents :**

Port de lunettes, lentilles, appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant :

---

---

### **Autorisations**

Rentrer seul à la maison à la fin des activités J'autorise  Je n'autorise pas

Prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident, faire appel au service des pompiers ou médecin disponible le plus proche J'autorise  Je n'autorise pas

### **Autorisation de publication//droit à l'image**

J'autorise

La commune de Saint Jeannet à utiliser et à publier les photographies, films, enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer, ainsi que des productions et œuvres originales que mon enfant aura réalisées dans le cadre des différents services et activités et sous la responsabilité de la Mairie.

Utilisation sur des supports de communication de la commune, Site Internet, FB, presse écrite ou audiovisuelle.

Je n'autorise pas



**DOCUMENTS À DÉPOSER DANS VOTRE PORTAIL FAMILLE**

(Lien ci-dessous pour pouvoir créer votre espace)

<https://www.espace-citoyens.net/enfance-saint-jeannet/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

**Ou à retourner par mail :**

[enfancejeunesse@saintjeannet.com](mailto:enfancejeunesse@saintjeannet.com)

- Fiche d'inscription 2025 complétée et signée
- La charte du bien vivre ensemble complétée et signée
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport du jeune
- Copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois (EAU, EDF, GAZ)
- Attestation d'assurance extrascolaire 2024/2025
- Un certificat médical d'aptitude aux sports et (un test anti panique pour les activités nautiques)
- Copie du carnet de vaccination ou certificat du médecin attestant que les vaccins sont à jour
- Attestation CAF (si n° allocataire non renseigné)
- Dernier avis d'imposition des deux parents
- Règlement des frais de l'adhésion au Club Ados

**Fait à Saint Jeannet, le ...../...../.....**

**Signature des deux parents :**

54 Rue du Château-06640 Saint Jeannet  
[enfancejeunesse@saintjeannet.com](mailto:enfancejeunesse@saintjeannet.com)  
Service Enfance Jeunesse  
04.93.59.49.49



**CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE – CLUB ADOS DES BAOUS DE SAINT-JEANNET**

**1 Comportement**

Je m'engage à ne faire preuve d'aucune violence, qu'elle soit physique ou verbale. Tout comportement ou attitude représentant un danger pour les autres ou soi-même sera réprimandé.

**2 Langage**

Je m'engage à ne tenir aucun propos violent, raciste, misogyne, homophobe ou provocateur envers un jeune ou un membre de l'équipe pédagogique.

**3 Produits interdits**

Je m'engage à ne pas fumer à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux. Tous les produits stupéfiants, alcools et boissons énergisantes sont strictement interdits.

**4 Les locaux**

Je m'engage à respecter les locaux du Club ados des Baous qui sont mis à ma disposition.

Je m'engage à respecter les règles de fonctionnement basées sur le bon sens, qui sont mises en place au sein de la structure, afin de veiller au respect des règles d'hygiène élémentaire.

Je m'engage à respecter le tri sélectif mis en place, dans la continuité des actions développées par la commune de Saint-Jeannet, autour du développement durable.

**5 Le matériel**

Un ensemble de matériel est mis à disposition des jeunes : matériel sportif, loisirs, équipements.

Je m'engage à respecter ce matériel, à l'entretenir et à le ranger, après chaque utilisation.

En cas de mauvaise utilisation ou de non-respect du matériel, il pourra m'être demandé réparation.

**6 Le transport**

Les règles de sécurité à bord des véhicules sont obligatoires :

Je m'engage à :

- Attacher la ceinture de sécurité,
- Rester calme afin de ne pas perturber le conducteur,
- Ne pas dégrader les véhicules.

**7 Objets personnels**

Ils sont placés sous ma responsabilité directe. Ainsi, la commune ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de détérioration.



J'atteste avoir pris connaissance de cette charte

Fait à ..... , le .....

Nom, prénom et signature du jeune

Nom, prénom et signature du responsable légal

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024**

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de Saint-Jeannet se sont réunis salle communale Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Madame Julie CHARLES, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Madame le Maire propose la désignation de Madame Charlotte BOURDIAUX comme secrétaire de séance puis procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

**Présents :** Madame Julie CHARLES, Monsieur Frédérick DEY, Madame Céline LEGAL-ROUGER, Monsieur Thierry VAN DINGENEN, Madame Claude MARGUERETTAZ, Monsieur Sébastien DONZEAU, Madame Margot GUINHEU, Madame Nathalie RICHAUD, Monsieur Gérard MARGUERETTAZ, Madame Sylvie FABRE, Monsieur William DICKSON, Monsieur Jean-Marie THOREL, Madame Véronique RICCI, Monsieur Anthony BORGIA, Madame Charlotte BOURDIAUX, Monsieur Romain NIRASCOU, Madame Nicole PAYAN, Monsieur Jean-Jacques CIANELLI, Monsieur Alain GODEFROY, Monsieur Jean-Michel SEMPERE, Madame Maïa FORGET, Monsieur Virgile GALLO, Monsieur Denis SOETENS et Madame Laurence SCIARRI. **Soit 24 membres présents.**

**Absents excusés ayant donné procuration :** Monsieur François RANDAZZO à Madame Margot GUINHEU, Madame Siham ROJAT à Madame le Maire, Madame Sylvie CAMPAGNE à Madame Nicole PAYAN. **Soit 3 absents ayant donné procuration.**

**Absents non excusés : /. Soit aucun absent non excusé.**

Le quorum est établi.

**Rapporteur : Madame Margot GUINHEU**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités locales et notamment l'article L 2331-2,

**Vu** le Code Général des Collectivités locales qui prévoit la fixation du tarif des prestations et notamment l'article R 2221-97 ;

**Vu** la décision du Conseil Municipal du 4 décembre 2024 de reprendre en régie, à compter du 1er janvier 2025, les activités enfance et jeunesse exercées par l'association "Club Jeunesse" jusqu'au 31 décembre 2024 ;

**Considérant** que la convention d'objectifs et de financement que la commune est appelée à signer avec la CAF impose de tenir compte du revenu d'imposition,

- **Adhésion au Club Ados des Baous :**

L'adhésion donne lieu au versement d'une cotisation d'un montant de :

- ***Pour les résidents de la commune de Saint-Jeannet :***

- 20 €, valable pour une année scolaire, du mois de septembre de l'année N, jusqu'au 15 août de l'année N+1 (soit jusqu'à la fermeture du Club ados des Baous durant les deux dernières semaines du mois d'août).
- Exceptionnellement dans le cadre de la reprise par la commune, l'adhésion pour l'année 2025 (de février 2025 à août 2025) sera au tarif de 10 €.

- ***Pour les résidents extérieurs à la commune de Saint-Jeannet :***

- 40 €, valable pour une année scolaire, du mois de septembre de l'année N, jusqu'au 15 août de l'année N+1 (soit jusqu'à la fermeture du Club ados des Baous durant les deux dernières semaines du mois d'août).
- Exceptionnellement dans le cadre de la reprise par la commune, l'adhésion pour l'année 2025 (de février 2025 à août 2025) sera au tarif de 20 €.

Cette adhésion ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

L'inscription est renouvelable chaque année et entraîne automatiquement l'accueil en accès libre.

Elle permet aux jeunes de fréquenter le Club ados des Baous, selon les horaires d'ouverture et de s'inscrire aux activités proposées.

L'adhésion est également possible en cours d'année mais celle-ci reste au tarif unique fixé. Elle n'est pas dégressive et n'est valable que jusqu'à la fin de la période définie.

- **Tarification applicable au sein du Club Ados des Baous :**

Conformément au tableau récapitulatif ci-dessous, la commune de Saint-Jeannet a fait le choix de mettre en place des tarifs différenciés en fonction des évènements proposés.

Ces niveaux d'activités ont été définis pour permettre une tarification adaptée en fonction de ce qui est proposé.

## AR Prefecture

006-210601225-20241204-2024\_04\_12\_05-DE  
Reçu le 05/12/2024

### Tarifs

#### Activités

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
0 €	5 €	10 €	15 €	20 €
Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
25 €	30 €	35 €	40 €	45 €
Niveau 10	Niveau 11	Niveau 12	Niveau 13	Niveau 14
50 €	55 €	60 €	65 €	70 €

La participation de la famille sera calculée en fonction du montant de ses ressources, en prenant en compte le quotient familial et conformément à la réglementation de la branche famille (CAF).

Ainsi, notre commune a fait le choix d'instaurer les tranches suivantes en lien avec le quotient familial :

- Jusqu'à 300 € : Tarification à hauteur de 25 % du prix initial
- De 301 € à 750 € : Tarification à hauteur de 40 % du prix initial
- De 751 € à 1250 € : Tarification à hauteur de 55 % du prix initial
- De 1251 € à 1750 € : Tarification à hauteur de 70 % du prix initial
- De 1751 € à 2000 € : Tarification à hauteur de 85 % du prix initial
- Au-delà de 2000 € : Tarification à hauteur de 100 % du prix initial

Il sera automatiquement appliqué le tarif le plus élevé (tarif plafond), dans les cas suivants :

- En l'absence de justificatif de revenu ;
- Pour les familles qui ne résident pas sur la commune ;
- Pour les familles, hors délai, au moment de l'inscription.

Il est également précisé qu'en cas d'erreur, les régularisations ne donneront pas lieu à remboursement mais seront réalisées sous forme d'avoir.

## POUR RAPPEL : PIECES A FOURNIR POUR LA FACTURATION

### Allocataires CAF

- Justificatif de domicile (facture énergie / Eau) de moins de 3 mois).
- Attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (numéro d'allocataire CAF + Quotient Familial).
- Attestation signée de l'allocataire autorisant l'utilisation du service C.D.A.P. (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires).

### Pour les familles non-allocataires

- Justificatif de domicile (facture énergie / Eau) de moins de 3 mois).
- Justificatifs de revenus du foyer de moins de 3 mois.
- Avis d'imposition de N-1.

*L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- *Approuve la mise en place de la tarification du Club ados des Baous, selon les modalités, ci-dessus détaillées ;*
- *Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.*

« En application des articles L21-1 et suivants du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire (Mairie de Saint-Jeannet – 54 rue du château – 06640 SAINT-JEANNET) ainsi que d'un recours contentieux dans le même délai, devant le Tribunal administratif de NICE par voie postale (Tribunal administratif de Nice - 18 Avenue des Fleurs- 06000 NICE) ou de façon dématérialisée par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le recours gracieux proroge le délai de recours contentieux, l'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux mois suivant sa réception par la commune constitue une décision implicite de rejet qui peut elle-même être contestée devant le Tribunal administratif de NICE dans un délai de deux mois par voie postale ou dématérialisée. »

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

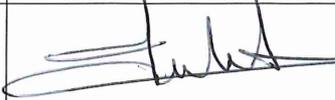
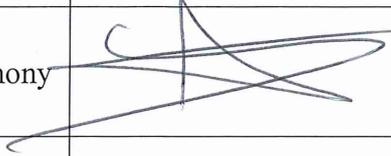
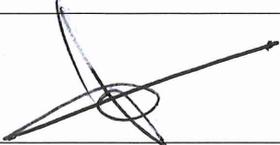
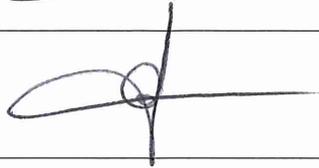
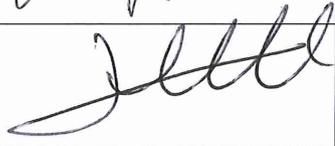
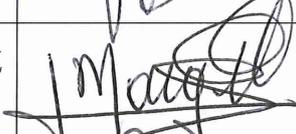
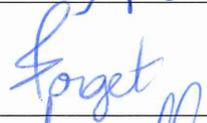
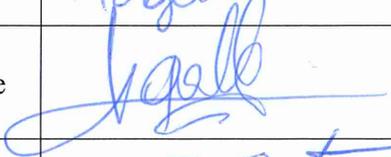
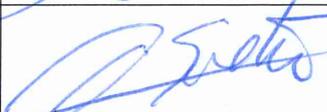
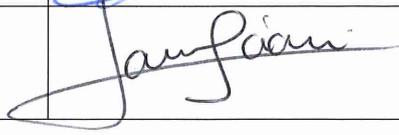
Auteur : Julie CHARLES

Publiée le 05/12/2024

**Signature des membres du conseil municipal présents à la séance du 4 décembre 2024**

**AR Prefecture**

006-210601225-20241204-2024\_04\_12\_05-DE  
 Reçu le 05/12/2024

	SIGNATURES		SIGNATURES
M. DEY Frédéric		Mme RICCI Véronique	
Mme LEGAL-ROUGER Céline		M. BORGIA Anthony	
M. VAN DINGENEN Thierry		Mme BOURDIAUX Charlotte	
Mme MARGURETTAZ Claude		M. NIRASCOU Romain	
M. DONZEAU Sébastien		Mme PAYAN Nicole	
Mme GUINHEU Margot		M. CIANELLI Jean-Jacques	
M. RANDAZZO François	<i>pouvoir me Margot Guinheu</i>	Mme CAMPAGNE Sylvie	<i>pouvoir me Nicole PAYAN</i>
Mme RICHAUD Nathalie		M. GODEFROY Alain	
M. MARGUERETTAZ Gérard		M. SEMPERE Jean-Michel	
Mme FABRE Sylvie		Mme FORGET Maïa	
M. DICKSON William		M. GALLO Virgile	
Mme ROJAT Siham	<i>pouvoir Julie chere</i>	M. SOETENS Denis	
M. THOREL Jean-Marie		Mme SCIARRI Laurence	

**Mme le Maire**

**Secrétaire de séance**

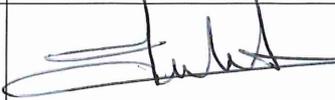
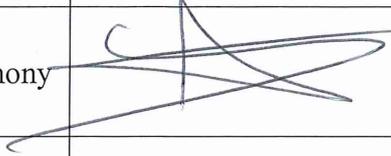
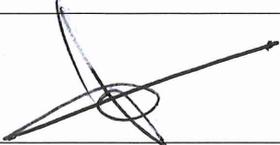
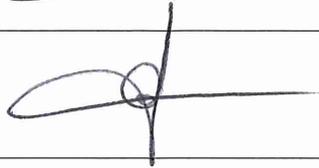
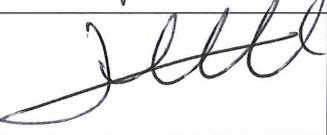
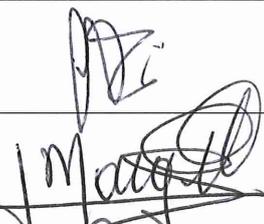
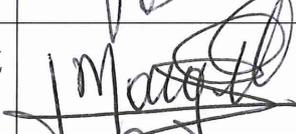
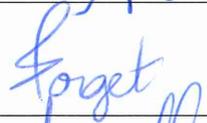
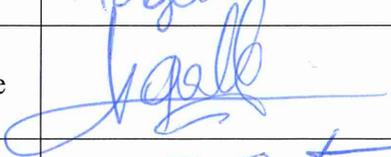
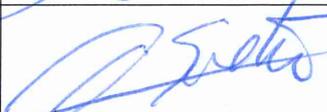
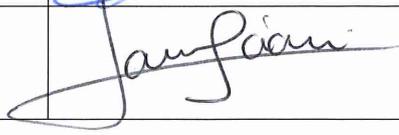
**Julie CHARLES**



**Signature des membres du conseil municipal présents à la séance du 4 décembre 2024**

**AR Prefecture**

006-210601225-20241204-2024\_04\_12\_05-DE  
 Reçu le 05/12/2024

	SIGNATURES		SIGNATURES
M. DEY Frédéric		Mme RICCI Véronique	
Mme LEGAL-ROUGER Céline		M. BORGIA Anthony	
M. VAN DINGENEN Thierry		Mme BOURDIAUX Charlotte	
Mme MARGURETTAZ Claude		M. NIRASCOU Romain	
M. DONZEAU Sébastien		Mme PAYAN Nicole	
Mme GUINHEU Margot		M. CIANELLI Jean-Jacques	
M. RANDAZZO François	<i>pouvoir me Margot Guinheu</i>	Mme CAMPAGNE Sylvie	<i>pouvoir me Nicole PAYAN</i>
Mme RICHAUD Nathalie		M. GODEFROY Alain	
M. MARGUERETTAZ Gérard		M. SEMPERE Jean-Michel	
Mme FABRE Sylvie		Mme FORGET Maïa	
M. DICKSON William		M. GALLO Virgile	
Mme ROJAT Siham	<i>pouvoir Julie Cherke</i>	M. SOETENS Denis	
M. THOREL Jean-Marie		Mme SCIARRI Laurence	

**Mme le Maire**

**Secrétaire de séance**

**Julie CHARLES**

